

Projet de plantation Commune de la Salvetat-Saint-Gilles



Agence Études ONF Midi Méditerranée

Janvier 2018

- **Le Site**

Le site concerné est un espace vert de la commune (coulée verte) sur lequel est implanté un cheminement piéton et cyclable. Cette voie de circulation douce traverse un quartier résidentiel assez récent et est très utilisé par la population, notamment pour rejoindre l'école à proximité.

L'emprise de cette voie verte est assez large et les surfaces disponibles offrent des possibilités d'aménagement paysager.

Le terrain était à vocation agricole avant l'urbanisation du secteur. Les sols sont caillouteux (galets) et peu fertiles, ils ont de plus été remaniés (présence de remblais) et probablement tassés par la circulation d'engins au moment de la construction du quartier. Les conditions culturales sont donc possiblement difficiles ; la végétation actuellement présente est pauvre avec un traitement de la quasi-totalité de la surface en pelouse régulièrement tondue par les services municipaux.



• **Les Objectifs**

Le but du projet est d'initier l'implantation d'un boisement en bordure du cheminement existant en recherchant une amélioration de la qualité du cadre de vie et une rationalisation des futurs besoins d'entretien du site.

La création de nouveaux espaces arborés permet de répondre à des objectifs multiples :

- Valorisation de l'espace urbain non aménagé disponible.
- Amélioration esthétique et valorisation du foncier attenant.
- Intégration au tissu urbain d'une continuité écologique et paysagère en faisant suite avec les petites surfaces boisées existantes à proximité.
- Création d'habitats d'espèces favorisant un enrichissement de la biodiversité locale.
- Amélioration de la qualité des sols.
- Contribution des arbres à la fixation des polluants atmosphériques et à la régulation des eaux de surface.
- Réduction d'au moins 50% des surfaces de pelouse à entretenir.

• **Les Choix techniques**

Une quinzaine d'essence d'arbres et d'arbustes sont sélectionnées, dont trois ou quatre formeront à terme l'étage dominant du boisement. Ce nombre d'espèces différentes permet d'installer dès le départ une richesse biologique et paysagère tout en rendant le futur boisement moins vulnérable face à d'éventuels pathogènes émergents qui cibleraient telle ou telle espèce.

La diversité d'essences permet par ailleurs d'offrir à l'avifaune et aux insectes des sources variées de nourriture. Les risques de générer des conditions allergènes dans une zone à forte densité de population sont également réduits par rapport à une plantation monospécifique.

Aucune espèce exotique ou invasive n'est introduite, les arbres et arbustes plantés sont si possible d'origine locale, rustiques et adaptés aux conditions du site.

La prépondérance est donnée au chêne pubescent de façon à conserver une identité et à former une continuité avec les boisements voisins. Le cortège d'espèces d'accompagnement est un peu plus sensiblement typé méditerranéen que la végétation spontanée locale, afin d'anticiper une évolution probable des conditions climatiques vers une aggravation des épisodes de sécheresse.

Les plants choisis sont petits, plantés en godet de 400cm³. Contrairement à une plantation habituelle en milieu urbain (grand sujets élevés en pépinière), ce choix plus typique d'une plantation forestière ou d'une restauration de site dégradé n'apportera pas de résultat esthétique immédiat. En revanche les probabilités de survie et de bonne croissance, ainsi que la santé qualité finale des arbres seront bien meilleures. Les coûts d'investissement sont également beaucoup mieux maîtrisés.

• Itinéraire technique :

Préparation du terrain

Un pseudo-labour superficiel est réalisé sur des polygones représentant environ la moitié de la surface du site. Cela permet de décompacter le premier horizon de sol, de prévenir la concurrence des graminées, de faciliter la pose des plants, de délimiter visuellement les futures surfaces boisées, de dissuader le cheminement piéton et le passage d'engin, de matérialiser les bandes de servitudes périphériques à entretenir le long des voiries et propriétés voisines.

Pose des plants

Les plants en godets sont installés au coup de pioche dans les zones de terrain préparé, sans répartition géométrique régulière. Un nombre de plants de chaque essence est attribué à chaque polygone selon la surface et la densité moyenne visée.

Les 320 plants « objectifs » qui constitueront à terme l'étage dominant du futur boisement (principalement chênes pubescent et chênes verts) sont répartis à une densité moyenne de 1plant/16m² et font l'objet de la mise en place de protections : une dalle de paillage biodégradable et une gaine anti-rongeurs. La bonne croissance et la survie à long terme de tous ces plants sont recherchées. Ils ne sont pas plantés à proximité immédiate des propriétés bâties, pour ne pas causer à terme des nuisances aux propriétaires riverains (risque de chute de branche en surplomb, ombre excessive, volume de feuilles mortes, etc).

Les 650 plants d'accompagnement (érables, arbousiers, filaires, houx, noisetier, cornouiller, prunier, arbre de Judée) sont répartis à une densité moyenne de 1plant/8m², avec un mélange d'essence pouvant légèrement changer d'une zone de plantation à l'autre de façon à créer des variations paysagères. La survie de long terme de tous ces plants n'est pas nécessaire à l'installation pérenne du boisement. Leur rôle est d'apporter une diversité biologique au futur sous-bois, une densité visuelle tant que les arbres sont petits et une concurrence favorisant la croissance en hauteur des arbres « objectifs ». En conséquence une certaine mortalité de ces plants ne présente pas de risque pour la réussite à long terme du projet et ils ne nécessitent pas la pose de protections, ce qui permet aussi de limiter les coûts.

Le calendrier de préparation du terrain et de pose des plants doit pouvoir être suffisamment souple pour pouvoir s'adapter aux éventuelles conditions météorologiques défavorables.

Pose d'une pseudo-clôture

Les limites des polygones travaillés et plantés sont renforcées par la pose d'une clôture basse en cordage fixé sur poteaux en bois (rondins de diamètre mini 8cm, 50cm hors sol, entraxe 4m).

Cette clôture a un objectif visuel et symbolique, si besoin elle est facilement franchissable par les piétons et les animaux domestiques mais indique que ces espaces plantés -même s'ils restent ouverts au public- ne sont pas des axes de circulation et que l'espace dédié aux jeunes arbres doit faire l'objet d'un respect particulier pour assurer leur pérennité.

Pour les équipes municipales, le cordage permet de matérialiser clairement la limite à entretenir et les zones à ne pas pénétrer avec des engins.

Entretien et confortement

Un passage annuel d'entretien est à prévoir sur les cinq premières années suivant la plantation. L'objectif est d'évaluer la santé des plantations, de débroussailler localement les jeunes arbres là où la végétation concurrente pose problème et de réparer les protections éventuellement dégradées. Les protections sont retirées lors du dernier passage. Un arrosage estival exceptionnel est à envisager en cas d'épisode caniculaire prolongé.

• **Les Enjeux/Inconvénients/Risques**

Les cinq premières années sont critiques pour assurer la pérennité de l'investissement. En l'absence d'entretien sur plusieurs années, la végétation spontanée (graminées, ronces) va se réinstaller sur les zones travaillées et plantées. Cela n'est vraiment dommageable aux plantations que tant que les arbres sont petits aussi les passages d'entretien et l'attention du gestionnaire sur l'état des plantations sont particulièrement importants les premières années.

Le terrain est très probablement assez défavorable. La solution de choisir des plants de bonne qualité, petits, en conteneurs et d'essences résistant bien au stress hydrique devrait permettre de palier aux défauts de fertilité des sols. La fertilité limitée sera en revanche un atout du boisement adulte qui n'atteindra pas des hauteurs trop élevées (canopée à 15m du sol, 20m maximum) et donc posera moins de problèmes d'ordre sécuritaire dans un contexte très fréquenté (résistance au vent et risques de chutes d'arbres).

L'installation d'un boisement nécessite de se projeter sur le long terme, et contrairement à un aménagement classique en milieu urbain, le résultat paysager ne sera pas immédiat. L'aspect esthétique de la nouvelle plantation et l'absence d'entretien régulier sur ces zone peut engendrer des questionnements de la part des usagers et des actions de communication sont à envisager.

Les principaux risques vis-à-vis de la réussite du projet sont les dégradations engendrées par la fréquentation et des opérations d'entretien inopportunes. Les jeunes plants sont vulnérables aux blessures et aux tassements des sols ; les espaces plantés doivent autant que possible être sanctuarisés et réservés à un usage unique : la bonne croissance des arbres.

Une continuité des objectifs et des méthodes de gestion de cet espace doit être maintenue sur plusieurs décennies pour obtenir à terme le résultat attendu. Il est donc capital que les orientations techniques et paysagères soient bien comprises et largement partagées dès la conception du projet.